

« A l'ONU, la Belgique n'est pas un petit pays »

DIPLOMATIE L'ex-ambassadeur Jean De Ruyt décode la présence au Conseil de sécurité

► Depuis le 1^{er} janvier, la Belgique occupe pour la sixième fois un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.
► Au-delà du prestige, c'est une position stratégique importante au sein d'un organe mondial qui peut prendre des décisions lourdes de conséquences, notamment sur le Congo.

ENTRETIEN

Jean De Ruyt, ancien diplomate et ambassadeur, connaît bien les rouages des Nations unies puisqu'il a été représentant permanent de la Belgique à New York de 2001 à 2004. Pour ce mandat de deux ans au Conseil de sécurité, il estime que la Belgique a un rôle particulier à jouer. « Sur le Congo, on nous consulte systématiquement », dit-il.

Etre membre du Conseil de sécurité, une question de prestige ou plus que cela ?

La Belgique l'a déjà été à plusieurs reprises dont la dernière fois en 2007-2008. Depuis 1991, on a compris qu'on pouvait jouer un rôle en tant que chantre du multilatéralisme. Dans ses vœux de nouvel an, M^{me} Merkel a dit que son pays avait postulé pour un siège afin de défendre le multilatéralisme. La Belgique l'a fait dans le même esprit alors que ce multilatéralisme est justement remis en cause par certains. La Belgique est bien organisée pour le défendre.

La Belgique a un rôle particulier ?

Mu première expérience personnelle avec le Conseil de sécurité, c'était en 1991. quand j'étais chargé d'affaires à Washington et que la Belgique venait d'y entrer pour deux ans. Le 15 janvier, j'étais à un cocktail à l'ambassade des Pays-Bas et quelqu'un est venu me trouver pour dire qu'on m'appelait au téléphone. Je me demandais pourquoi on m'appelait moi à l'ambassade des Pays-Bas... C'était le Département

d'Etat (américain), qui voulait parler au chargé d'affaires de Belgique pour prévenir les membres du Conseil de sécurité avant d'annoncer publiquement que les Etats-Unis lançaient une opération militaire en Irak. Un pays qui siège au Conseil de sécurité est donc plus impliqué que les autres pays pour ce genre d'événements.

Le Conseil de sécurité est-il le bon endroit pour défendre le multilatéralisme, par opposition au bilatéralisme voulu par Trump ?

On peut bien sûr critiquer la composition du Conseil avec cinq membres permanents qui ont chacun un droit de veto, mais on n'est jamais parvenu à changer cette composition. C'est quasiment impossible d'avoir un consensus là-dessus, donc on en reste à cette formule de l'après-guerre. N'empêche qu'elle n'est pas si mauvaise : il y a une sorte de rééquilibrage qui se fait avec les membres non permanents. Dans les conflits qui n'impliquent pas trop directement les membres permanents, le Conseil reste l'enceinte principale pour les régler. C'est le cas avec le Congo, par exemple, par rapport aux élections. Pour d'autres conflits tels ceux du Yémen ou de la Syrie, le Conseil de sécurité est vraiment le seul organe qui, au niveau mondial, peut fonctionner. Evidemment, ça ne marche pas

pour l'Ukraine parce que la Russie est membre permanent et met systématiquement son veto.

La Belgique peut-elle influencer les débats ?

Oui, on s'est vraiment bien préparé. Ce qui n'est pas le cas de pays qui sont moins enthousiastes pour devenir membre non permanent parce que cela implique toute une équipe de diplomates et toute une préparation. A ce niveau, la Belgique n'est pas un petit pays. Nous avons un bon ministère des Affaires étrangères, un bon corps diplomatique et en plus nous avons de l'expérience. Sur le Congo, par exemple, on nous consulte presque systématiquement.

dossiers sur lesquels la Belgique peut avoir de l'influence ?

Sur la Syrie, par exemple, si la fin de la guerre doit être gérée. Idem pour l'Irak et les sanctions américaines. Nous sommes restés très actifs dans ce genre de dossiers et nous pouvons vraiment avoir un rôle. Il y a également les dossiers horizontaux comme la prévention des conflits, le climat, l'enfance et la

gestion des opérations de maintien de la paix. La Belgique a vraiment l'ambition d'y jouer un rôle très actif.

Si la Belgique n'avait pas ratifié le Pacte sur les migrations... problème...

Oui, mais on n'était pas les seuls... J'ai parlé récemment avec l'ancien ministre des Affaires étrangères slovaque. Il a dû démissionner

(fin novembre 2018, NDLR)

parce que son pays a décidé de ne pas ratifier le pacte qu'il avait lui-même défendu quand il était président de l'Assemblée générale des Nations unies (de septembre 2017 à septembre 2018, NDLR). La Belgique a finalement ratifié l'accord.

Et avec un gouvernement en affaires courantes ?

J'étais ambassadeur auprès de l'UE quand nous avions la présidence tournante en 2010 et pas de gouvernement. Nous avons quand même fait une bonne présidence parce que le système fonctionne. Même chose aux Nations unies. Le ministre Reyniers est là et il est reconnu par tout le monde comme étant une personnalité qui, même en affaires courantes, dépasse la situation précise du pays à ce moment-là. Ce n'est pas idéal, mais ce n'est pas un problème en soi. L'essentiel se fait au niveau des représentants permanents, les ministres se réunissent à titre exceptionnel. C'est vrai qu'avec le Congo, on pourrait avoir un problème puisqu'on n'a pas d'ambassadeur sur place et qu'on a pris des positions assez tranchées ; mais on ne sait pas dans quel sens ça va aller. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK

Hormis les Grands lacs, quels sont les

Au service de la diplomatie

Jean De Ruyt, né le 14 septembre 1947, est entré dans le service diplomatique belge en 1974. Sa carrière diplomatique a été essentiellement centrée sur les relations multilatérales. Il a notamment été conseiller à la Représentation belge auprès de l'Union européenne, puis chef de mission adjoint à Washington. Nommé représentant permanent auprès de l'ONU en avril 2001, il y assumait la présidence de l'Union européenne après les événements du 11-Septembre. Il quitta New York pour devenir ambassadeur de Belgique à Rome.